



Régie de l'énergie  
du Canada

Canada Energy  
Regulator

517, Dixième Avenue S.-O. Suite 210  
bureau 210 517 Tenth Avenue SW  
Calgary (Alberta) Calgary, Alberta  
T2R 0A8 T2R 0A8

Dossier 3425897  
CV2324-218  
1er mars 2024

Dawn Farrell  
Présidence et direction générale  
Trans Mountain Pipeline ULC  
300, Cinquième Avenue S.-O., bureau 2700  
Calgary (Alberta) T2P 5J2

**Régie de l'énergie du Canada – Gestion de la salle de commande  
Audit de Trans Mountain Pipeline ULC  
Lettre de clôture de l'audit**

Bonjour,

Conformément à l'article 103 de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, la Régie de l'énergie du Canada (« **Régie** ») a réalisé une vérification de la conformité de Trans Mountain Pipeline ULC (« **Trans Mountain** » ou « **société** ») du 28 août au 8 novembre 2023. La vérification était axée sur la gestion de la salle de commande. Elle avait pour but, d'une part, de confirmer que la société a établi et mis en œuvre un système de commande des pipelines et un système de détection de fuites conformes aux exigences du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* (DORS/99-294) et de la norme Z662:2023 de l'Association canadienne de normalisation intitulée *Réseaux de canalisations de pétrole et de gaz* et, d'autre part, de vérifier si les processus pour l'exploitation et l'entretien de la salle de commande sont intégrés efficacement au système de gestion de la société.

La Régie a publié son rapport d'audit final le 15 février 2024, dans lequel elle concluait que Trans Mountain lui avait démontré que tous les résultats escomptés avaient été atteints et qu'aucune non-conformité n'avait été signalée. Par conséquent, la Régie considère maintenant que l'audit est clos.

.../2

